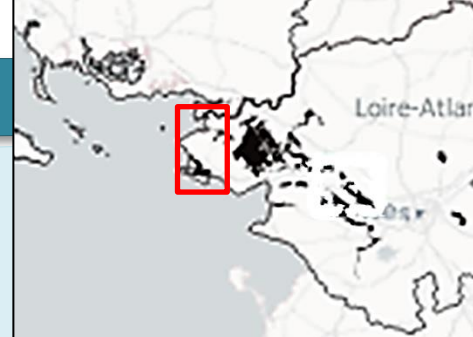


FICHE DE SYNTHÈSE : OUVRAGES RÉFÉRENCÉS ET UNITÉS HYDRAULIQUES COHÉRENTES EN MARAIS LITTORAUX

Marais de Guérande, du Mès et de Pont-Mahé
Façade maritime nord (44 – Loire-Atlantique)



Surface des marais étudiés	Marais de Guérande : 2024.5 ha Marais du Mès : 772.5 ha Marais de Pont-Mahé : 272.1 ha Marais de Lesté : 25.2 Ha Total : 3094.3 ha
Structures gestionnaires (agents référents contactés)	SYLOA, CDA Cap Atlantique (jvaillant@syndicatloireaval.fr)
Source des données	Transmises¹ 11 données Produites² 17 données
Nombre d'ouvrages bancarisés³ par rapport au nombre d'ouvrages connus⁴	3 ouvrages bancarisés sur 3 ouvrages connus
Nombre d'UHC	25 UHC (hiérarchisation en cours)
Nombre d'ouvrages prioritaires par secteur	0 ouvrages prioritaires d'après le PLAGEPOMI ⁵

¹ Données connues transmises par les structures gestionnaires, ici SYLOA.

² Données créées lors des visites terrain avec les gestionnaires.

³ Données intégrées au référentiel. Elles peuvent comprendre à la fois des données transmises et des données produites.

⁴ Certains ouvrages étaient déjà intégrés au référentiel et d'autres étaient inexistantes lors des visites terrain.

⁵ D'après www.migrateurs-loire.fr/ouvrages-prioritaires-du-plagepomi/

Carte des ouvrages référencés dans le ROE

Fig. 1 : Marais de façade maritime Nord de Loire-Atlantique qui comptent 3 ouvrages principaux (2023).

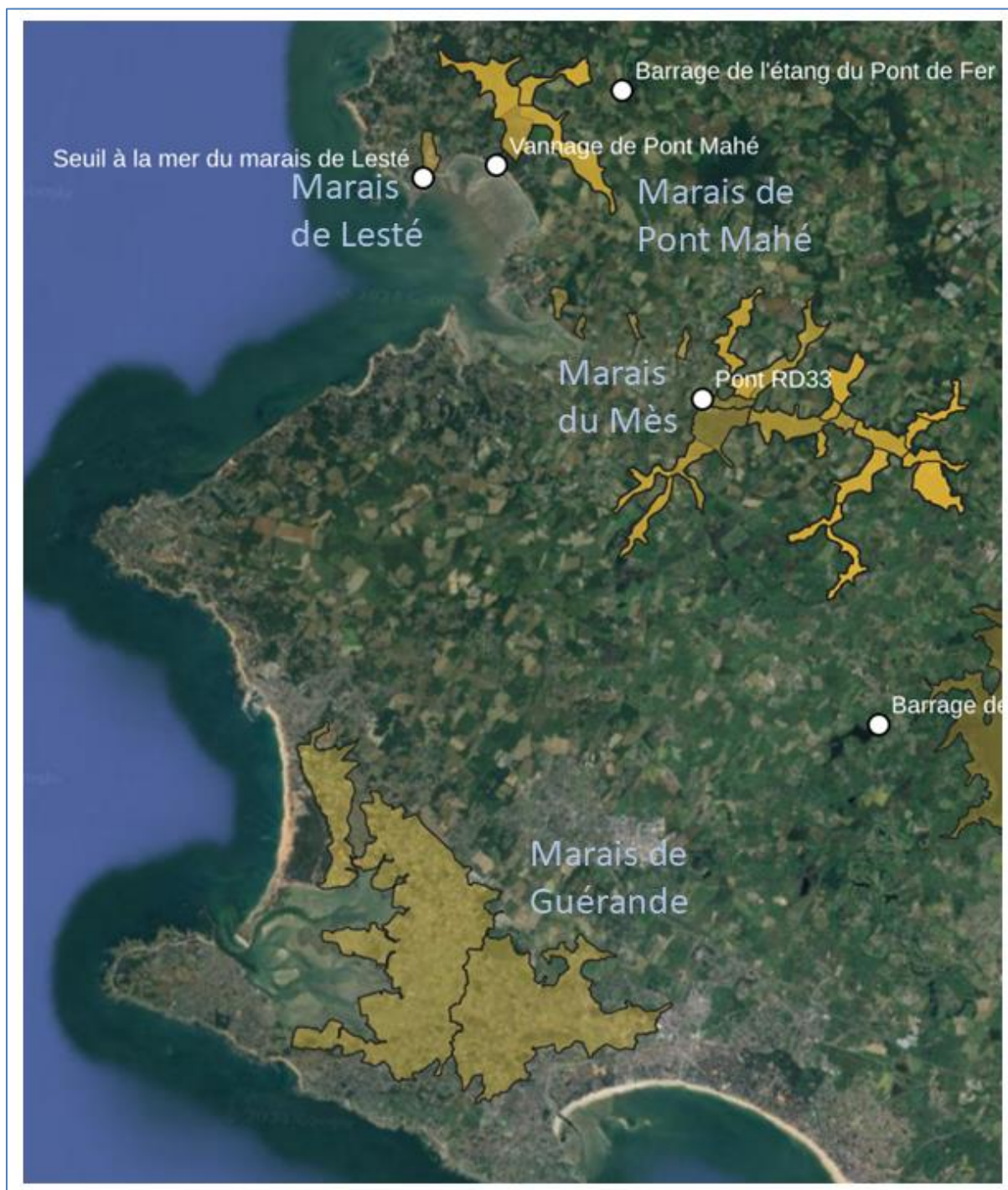


Fig 2. Marais du Lesté, ouvrage et UHC



Fig. 3 : Marais Pont Mahé

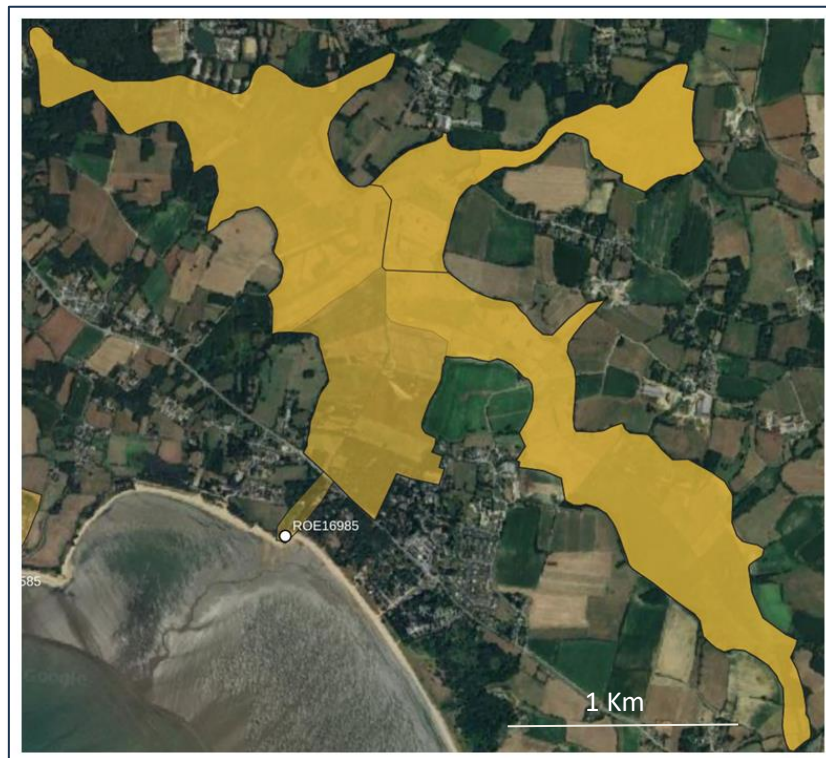


Fig. 4 : Marais du Mès



Fig. 5 : Les marais de Guérande comptent de nombreux ouvrages de prises d'eau (réserves pour les salines), leur dénombrement est en cours.



LES OUVRAGES AU RÉFÉRENTIEL DES OBSTACLES A L'ÉCOULEMENT (ROE)

Tableau I caractérisant les ouvrages référencés au ROE avec leur gestion quand elle est connue :

Secteur	Identifiant ROE	Nom ouvrage	Type d'ouvrage	Objectif de gestion	Période d'ouverture / fermeture	Commentaire
Marais de Lesté	ROE119585	Seuil à la mer du marais de Lesté	Seuil			
Marais de Pont-Mahé	ROE16985	Vannage de Pont Mahé	Vannes levantes			
Marais du Mès	ROE56482	Pont RD33				

LES UNITÉS HYDRAULIQUES COHÉRENTES (UHC)

“Les unités hydrauliques cohérentes (UHC), ou unités de gestion, sont des espaces délimités physiquement par des digues ou autres exhaussements (buttes, bosses, bourrelets de curage, chemins, routes). Une UHC est donc une portion continue du territoire, disposant d’une autonomie propre en termes de niveaux d’eau et d’au moins une entrée et une sortie d’eau (les deux pouvant être confondues)”.

Il peut s’agir d’un ou plusieurs compartiments appelés UHC dans lesquels les niveaux d’eau sont gérés de manière effective et maîtrisée par les acteurs locaux (dont la gestion en libre évolution, ou non intervention, choisies).

Les critères de délimitation permettent de fixer les limites des UHC. Ces limites sont différentes selon les façades maritimes.

Critères de délimitation des UHC selon les façades maritimes

Façade atlantique	Façade méditerranéenne
<p>Une UHC est délimitée par différents critères cumulables ou non :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ L’altimétrie ; ❖ Des digues ; ❖ S’il existe une inertie entre 2 casiers via : <ul style="list-style-type: none"> ○ Des bourrelets ○ Des ouvrages d’art ponctuels ○ Des connexions latérales rétrécies ❖ Et les régimes hydrologiques 	<p>Une UHC est délimitée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Les mêmes conditions que sur la façade atlantique ; ❖ Les fossés ; ❖ Les routes ; ❖ Et à défaut d’une délimitation physique voir la limite entre la végétation milieu humide et un autre type de végétation

Dans le cadre de la nomenclature SANDRE, les UHC seront divisées en 3 groupes suivant la salinité : les marais doux (en dessous de 0,5 psu⁶) et les marais saumâtres (oligo-mésosalins allant de 0,5 à 18 psu), les marais salés (poly-euhalins de salinité au-dessus de 18 psu).

Nomenclature 980 « Salinité de l’UHC »			Nomenclature 317 « Degré de salinité »	
Libellé de l’élément	Code	Définition de l’élément	Libelle de l’élément	Définition de l’élément
Salé	1	Gestion des entrées / sorties d’eau de mer (ouvrages) – pénétration de l’eau de mer régulière (gestion ouvrage ou pleine mer moyenne de vive eau)	30 à 40 pour mille	<u>Euhaline</u> : eau totalement salée >30 psu
			18 à 30 pour mille	<u>Polyhaline</u> : eau fortement salée, de 18-20 à 30psu
Saumâtre	2	Gestion des entrées / sorties d’eau de mer (ouvrages) – pénétration de l’eau de mer régulière (gestion ouvrages ou pleine mer moyenne de vive eau)	5 à 18 pour mille	<u>Mésohaline</u> : eau moyennement salée, de 5-6 à 18-20 psu
			0,5 à 5 pour mille	<u>Oligohaline</u> : eau peu salée, de 0,5 à 5-6 psu
Doux	3		< 0,5 pour mille	

Sont aussi recensés les types de gestion hydraulique des différentes UHC donc la nomenclature est la suivante :

⁶ PSU = Unité Pratique de Salinité

LES UNITÉS HYDRAULIQUES COHÉRENTES (UHC)

Libellé	Code	Définition
Géré	1	Maîtrise et contrôle actif (manœuvre d'ouvrage) ou passif (digues, seuils) du niveau d'eau et/ou des flux entrant et/ou sortant de l'UHC
Naturel	2	Soumis au marnage, impluvium ou crue sans maîtrise
Déconnecté	3	Déconnecté du réseau hydraulique (bassin ou groupe de bassin isolé ; réseau hydraulique interne isolé de l'extérieur : par exemple des terres cultivées ou drainées)
Sans objet	4	Zones artificialisées (propriétés du sol fortement modifiées, sur un pourcentage de surface significatif >30% (ex : imperméabilisation par une aire de parking en terre battue, cailloutis ou bitume, locaux techniques ou d'habitation, cours nues, aires de stockage...))
Non renseigné	5	Non renseigné (Information non disponible)

Fig. 6: UHC de niveau 1, 2, 3, 4 des marais de Pont Mahé

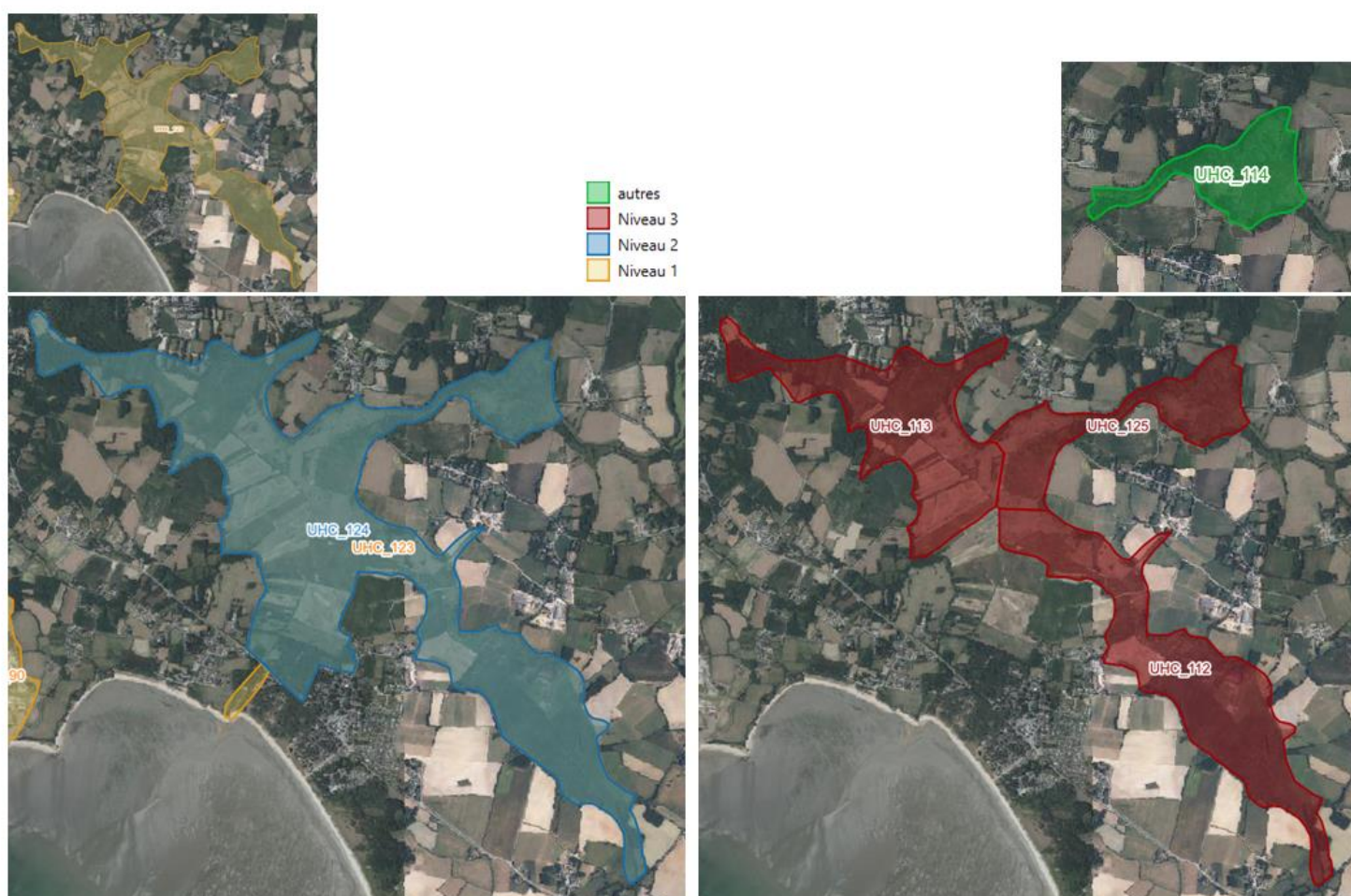


Fig. 7: UHC de niveau 1,2,3,4 des marais du Mès

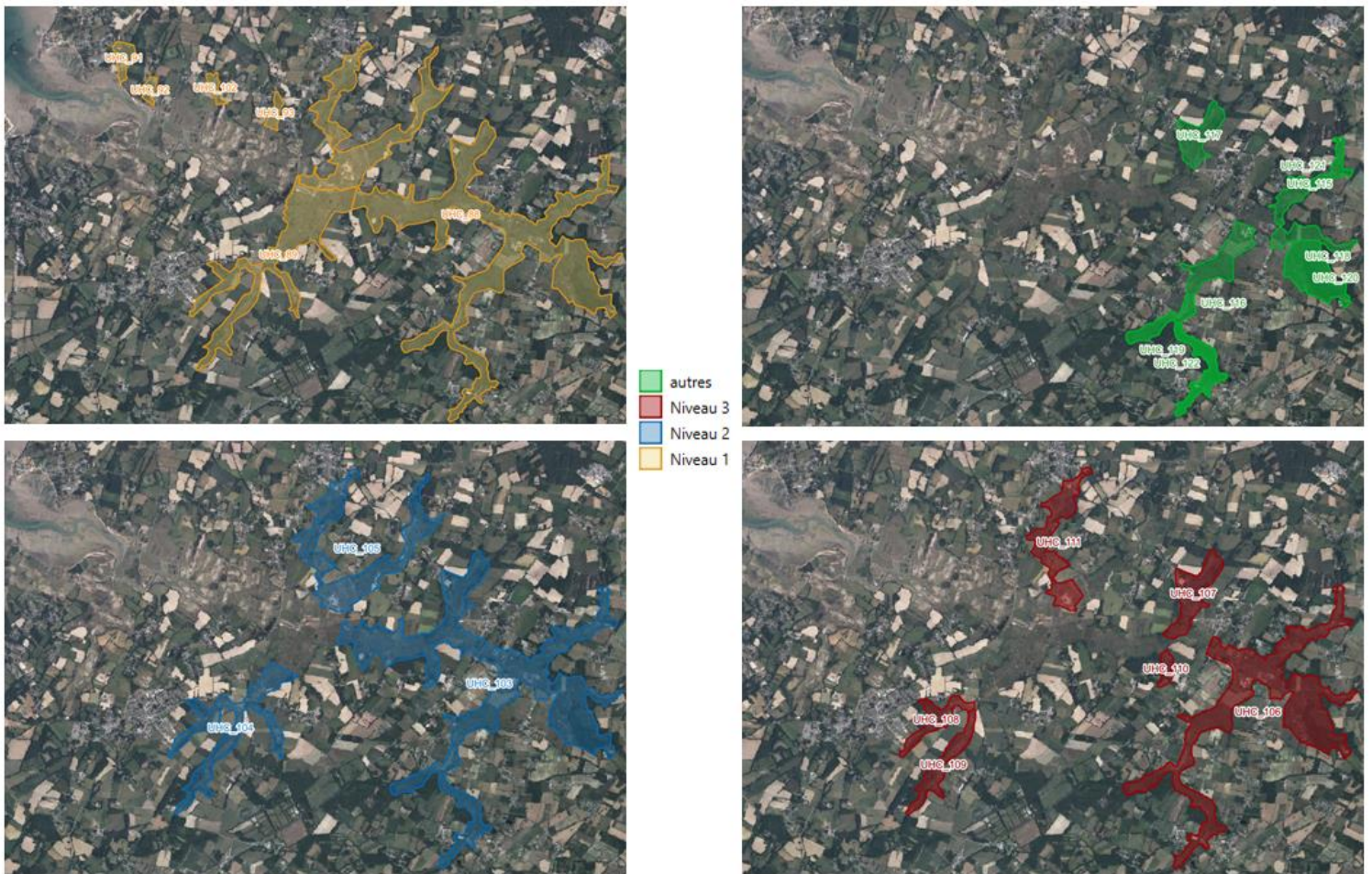
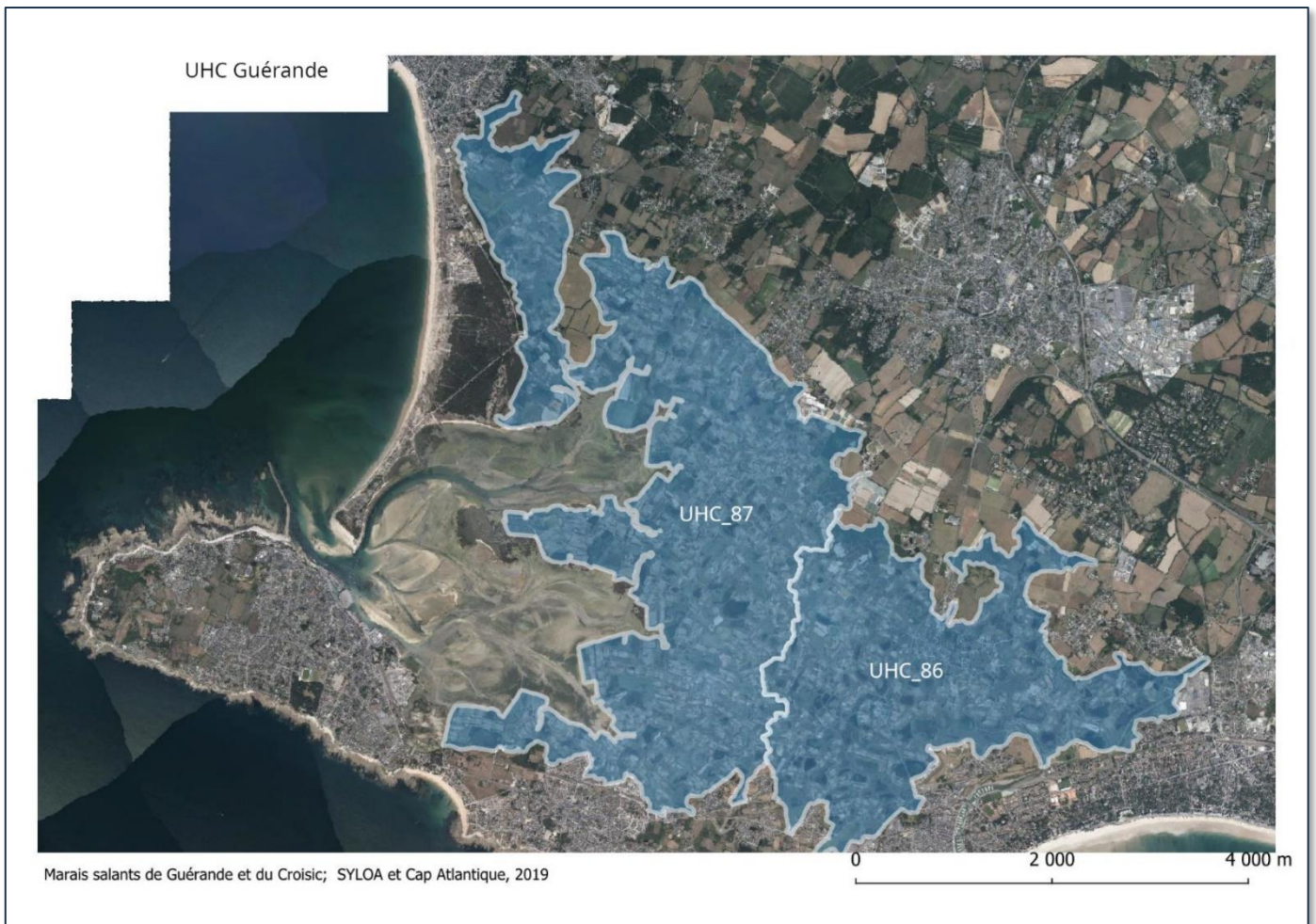


Fig. 8: UHC de niveau I des marais de Guérande



LES UNITÉS HYDRAULIQUES COHÉRENTES (UHC)

Tableau 2 : caractérisant les UHC selon la nomenclature SANDRE. La hiérarchisation des UHC est en cours.

Identifiant de l'UHC	Identifiant du milieu humide	Niveau de l'UHC	Salinité de l'UHC	Type de gestion hydraulique	Identifiant de l'UHC parent	Toponyme, source
UHC 86	ZH_001	1	1	1	-	Marais salant du Pouliguen et du Croisic / SYLOA, Cap Atlantique 2019
UHC_87	ZH_002	1	1	1	-	Marais salant du Pouliguen et e Guérande / SYLOA, Cap Atlantique 2019
UHC_88	ZH_009	1	1	1	-	Marais du Pont d'Arm / SYLOA
UHC_89	ZH_013	1	1	1	-	Marais du Point du Jour / SYLOA
UHC_91	ZH_030	1	1	1	-	Marais du Bas Village / SYLOA
UHC_92	ZH_031	1	1	1	-	Marais de Kermalinge / SYLOA
UHC_93	ZH_032	1	1	1	-	Marais du Bout de la Bôle / SYLOA
UHC_102	ZH_042	1	1	1	-	Marais de Brésibérin / SYLOA
UHC_103	ZH_008	2	2	1	UHC_88	Marais de la Grée de Hesquin / SYLOA
UHC_104	ZH_012	2	1	1	UHC_89	Marais de Penserbel / SYLOA
UHC_105	ZH_014	2	1	1	UHC_89	Marais de Grand Arm / SYLOA
UHC_106	ZH_004	3	2	1	UHC_103	Marais de Pompas / SYLOA
UHC_107	ZH_006	3	1	1	UHC_103	Marais de la Grée d'Arm / SYLOA
UHC_108	ZH_007	3	1	1	UHC_104	Marais de Kermollier / SYLOA
UHC_109	ZH_010	3	1	1	UHC_104	Marais de la Baronnerie / SYLOA
UHC_110	ZH_011	3	1	1	UHC_103	Marais de Keranger / SYLOA
UHC_111	ZH_015	3	1	1	UHC_105	Marais de Pont Barzin / SYLOA
UHC_115	ZH_003	4	2	1	UHC_106	Marais du Pont / SYLOA
UHC_116	ZH_021	4	2	1	UHC_106	Marais de Mézérac 1 / SYLOA
UHC_117	ZH_005	4	1	1	UHC_111	Marais de l'Etang de Sarre / SYLOA
UHC_118	ZH_023	4	2	1	UHC_106	Marais d'Arbourg / SYLOA
UHC_119	ZH_020	5	2	1	UHC_116	Marais des Faillies Brières / SYLOA
UHC_120	ZH_022	5	2	1	UHC_116	Marais de Mézérac 2 / SYLOA
UHC_121	Zh_024	5	2	1	UHC_115	Marais du Rez / SYLOA
UHC_122	Zh_019	6	2	1	UHC_116	Marais des Crolières / SYLOA